Courtisols

INFORMATIONS

Décembr 2023

Mairie de Courtisols 4 rue Massez 51460 COURTISOLS • Tél. 03.26.66.60.13 • Mail : mairie-de-courtisols@orange.fr





Retrouvez-nous sur:





Les panneaux d'entrées de ville Le site internet : http://www.courtisols.fr La lettre Courtisols Infos

Horaires du secrétariat de mairie et de l'agence postale :

Lundi : 9h-16h Mardi : 9h-12h et 16h-19h Mercredi : 9h-12h et 14h-16h Jeudi ; 9h-12h Vendredi : 9h-12h et 15h-17h

Samedi: 9h-12h

Horaires de France Services

Lundi : 9h-12h et 14h-18h Mardi : 9h-12h et 14h-19h Mercredi : 9h-12h Jeudi : 8h-12h

Vendredi : 9h-12h et 14h-16h Samedi : 8h-12h

Le mot du maire

Chères Courtisiennes, chers Courtisiens,

La magie de Noël et des fêtes de fin d'année se sont installées sur notre commune. Celle-ci s'est parée de ses plus belles décorations pour chaque quartier. Décorations dont une partie a été réalisée par des bénévoles l'année dernière.

Pour préparer vos repas de fin d'année, le 10 décembre a eu lieu le premier marché de Noël à l'initiative des producteurs fermiers. Une réussite tant le nombre de visiteurs a été important et qu'il nous faudra réitérer l'an prochain. Les commerçants et artisans ont également paré leurs vitrines aux couleurs de Noël, afin de vous accueillir pour finaliser vos derniers achats.

Nos enfants ont déjà les yeux qui brillent avec la préparation de quelques festivités dans les écoles en attendant la venue du Père Noël. Les préparatifs nous apportent à toutes et tous des moments de joie et nous donnent le sourire à l'idée de nous retrouver en famille.

Profitez bien des vôtres et de cette magie de Noël.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes et vous donnons rendez-vous le vendredi 5 janvier 2024 à 18 h à la Salle Robert CHABOUDE pour la cérémonie des Vœux, où chacun d'entre vous est invité à redécouvrir la salle des fêtes rénovée.

Pensez à vous inscrire par mail à mairie-de-courtisols@orange.fr ou par téléphone au 3 26 66 60 13 afin de vous accueillir dans de bonnes conditions.

A l'année prochaine.

Informations

Votre nouvelle conseillère numérique Elise AMANN a rejoint la mairie en octobre 2023 et vous accueille pour vous aider dans vos démarches (aide avec l'outil informatique...). Elle propose également des ateliers numériques, à la mairie ou directement à domicile. Vous pouvez la contacter et prendre rendez-vous au : 09.71.04.51.34 ou par mail : elise.amann@conseiller-numérique.fr







La prochaine collecte aura lieu à Courtisols le 22 janvier 2024. Salle Robert Chaboudé

Rappel concernant le brûlage des déchets verts :



Suivant l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016 réglementant les feux de plein air dans le département de la Marne, il est formellement interdit de brûler les déchets verts issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes d'élagage, de débroussaillement et autres pratiques similaires (article 4-2).



Conseil municipal du 23 novembre 2023



2023 38 - Décision modificative n°2

Considérant la revalorisation indiciaire des grilles des agents de catégorie C en mai et l'augmentation de la valeur du point d'indice au 01 juillet, il convient d'abonder le chapitre 012 « charges de personnels » article 6411 « personnel titulaire » à hauteur de 15 000 €.

Sur proposition de Madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de procéder aux virements de crédit suivant sur la section de fonctionnement :

15 000 € du chapitre 011 article 615231 « voirie » au chapitre 012 « charges de personnels » article 6411 « personnel titulaire »

14 voix pour

2023_39 - Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services

Madame le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services.

Madame le maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du maire.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial par voie de détachement. Il est donc proposé au conseil municipal de procéder au retrait de la délibération 2023/17 du 04 avril 2023 portant création d'un poste d'attaché territorial et de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services.

Sur proposition de Madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le retrait de la délibération 2023/17 portant création d'un poste d'attaché territorial
- DECIDE de créer un emploi un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 1er février 2024. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024

14 voix pour

2023_40 - Encaissement de chèque

Sur proposition de Madame le maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'encaissement d'un chèque de 66,96 € de MMA Assurances en remboursement d'un trop perçu sur la cotisation responsabilité civile 2022.
- PRECISE que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2023

14 voix pour

Questions diverses

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le décret n°2023-1006 instaure pour les agents de la fonction publique territoriale une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Celle-ci n'est pas obligatoire et son octroi repose sur la nécessité de prendre une délibération, fondée sur la libre administration des collectivités territoriales.

Les agents bénéficiaires doivent :

- -Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- Étre employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le conseil municipal donne un avis favorable et une proposition sera soumise à l'avis du Comité social territorial du Centre de Gestion

- Attribution du marché de chauffage

Le marché de chauffage (mairie, locaux associatifs, maison Brémont, 2 rue Mermoz) a été attribué à Engie Energie Services- Engie Solutions pour une durée de cinq ans avec les caractéristiques suivantes en euros HT par an :

P1 combustible : 16 032,00 € P2 maintenance : 4 771,92 € P3 entretien et pièces : 1 295,03 €

Retour sur les évènements passés



OCTOBRE ROSE:

Encore une belle réussite pour cette 3ème édition d'octobre rose, le dimanche 16 octobre en présence de la ligue contre le cancer, de l'association des champ'dragon ladies, de l'association «Donne ton soutif», avec au programme des parcours de marche et de course et un parcours draisienne pour les enfants. Environ 400 personnes ont participé et grâce à elles, la commune a récolté 2000 euros reversés intégralement à la Ligue contre le Cancer.



PORTES OUVERTES FRANCE SERVICES:



Du 2 au 14 octobre 2023, se sont déroulées les secondes portes ouvertes France Services. Nous les avons délocalisées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, avec des intervenants divers et variés. En effet, nous avons accueilli un public nombreux et satisfait des thèmes proposés : Mon Espace, la retraite après réforme, les gestes de premiers secours, les aides et subventions ANAH, le petit truck pour le mieux vieillir à domicile, les arnaques et le démarchage abusif et une collaboration avec plusieurs associations

chalonnaises dans le cadre d'octobre rose (les champ'dragon ladies, Actions croisées, les Pelles chalonnaises, et le & docteur Brigitte COSTA, oncologue à l'institut Godinot de Reims). Encore une très belle réussite!

HALLOWEEN:





Cette année encore, le parc Massez a été décoré pour l'occasion. Un concours de citrouilles ainsi qu'un concours de déguisements. ont été organisés. Toutes nos félicitations aux gagnants. Une soirée a clôturé cet évènement que nous espérons renouveler. Suite à des dégradations dans le Parc Massez, le parc a dû être fermé avant la fin de l'évènement.





REPAS DES ANCIENS:

Le 18 novembre a eu lieu le repas des anciens, à la salle des fêtes de Auve.

170 personnes ont répondu présentes.

Courtisols



Dans le cadre de la commémoration du 11 novembre et l'anniversaire de la naissance de M. Massez, notre bienfaiteur, madame le maire a organisé une 1/2 journée citoyenne pour les élèves de CM2 des écoles Sainte Marie et La Fontaine. Ce projet vise à amener les plus jeunes à comprendre l'histoire de leur commune afin de participer à une vie paisible et engagée à Courtisols.





Un temps a été consacré à la découverte :

- de l'exposition sur M. Massez réalisée par Jackie Lusse,
- des bâtiments hérités dans le cadre de la donation de M. Massez,
- puis un temps d'échange à la mairie sur l'engagement citoyen Enfin, un point historique avec Monsieur Denis Dupuis.



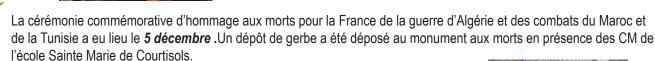




























Fvènements à venir

Les informations concernant les futurs évènements vous seront communiqués par le biais des divers supports de communication (affichage, site internet, illiwap, page facebook)

État civil 2023



Le 5 janvier 2024 :

Madame le Maire et son conseil municipal présenteront leurs voeux à la salle des fêtes Robert Chaboudé.



Le thé dansant aura lieu à la salle des fêtes Robert Chaboudé animé par Damien Bérézinski.



17ème Expo d'Art

30 mars 2024:

Spectacle « l'homme à la lanterne » de la Compagnie VRATIA









Charlotte NICAISE BIZARD, née le 15 novembre 2023



Mariages:

Madame ROCHETTE Coraline et Monsieur TIPHAINE Kévin, mariés le 28 octobre 2023



Décès:

Daniel MAILLET, décédé le 9 octobre 2023 Daniel COLLARD, décédé le 10 novembre 2023 Michel LE DREN, décédé le 22 novembre 2023











































